



# Pages documentaires

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

doc  
CA1  
EA9  
R101  
FRE  
1973 nov

N° 101  
(Révision de novembre 1973)

JUN 9 1998

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

## LE LOGEMENT AU CANADA

(Texte préparé par la Société centrale d'hypothèques et de logement, Ottawa.)

De 1951 à 1971, la population du Canada est passée de 14,009,247 à 21,568,311 âmes et tout indique qu'elle doublera d'ici l'an 2000. La demande de nouveaux logements a augmenté à un rythme proportionnel dans tout le pays.

L'accroissement démographique s'est accompagné d'une accélération analogue de l'expansion urbaine. L'exode des ruraux vers les régions urbaines se poursuit de façon régulière à mesure que l'agriculture se mécanise, permettant ainsi à la famille agricole d'agrandir son exploitation. De 1956 à 1966, le taux de croissance de la population urbaine du Canada est passé de 66.6 à 74 %, dont 29.3 % sont concentrés dans les villes de 500,000 habitants et plus. Cette tendance devrait s'accroître et d'ici l'an 2000, 50 % de la population canadienne vivront dans neuf grands secteurs métropolitains de notre vaste pays.

### Fission du noyau familial

Les tendances de la demande de logements s'expliquent également par le "dédoublage" des maisonnées traditionnelles qu'entraîne l'évolution des modes de vie. Autrefois, il n'était pas rare de trouver trois générations d'une famille sous le même toit. De récentes enquêtes montrent toutefois qu'un pourcentage accru des enfants quittent le milieu familial en grandissant et que, d'autre part, les personnes âgées préfèrent de plus en plus avoir leur propre domicile.

L'évolution sociale, l'urbanisation et l'accroissement de la population, de même que l'immigration et le remplacement des logements vétustes sont un ensemble de facteurs qui détermineront les besoins canadiens en matière de logement dans les années à venir.

Pour faire face à ces demandes de logements, le Gouvernement fédéral a effectué des études approfondies afin d'évaluer les besoins à long terme et a entrepris la construction d'environ un million de nouvelles unités d'habitation entre 1969 et 1974, grâce aux investissements et à l'initiative privés. Le Gouvernement fédéral confie la responsabilité du logement à la Société centrale d'hypothèques et de logement, société de la Couronne créée en 1945 pour veiller à l'application de la Loi nationale sur l'habitation.

53682543